

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Mme France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON
PERMANENT
-
CONTRAT DE PROJET**

CM-2021-2S-DRH-14

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° CM-2020-2S-DRH-08 du 16 juin 2020, portant élargissement et mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et Expertise et Complément Indemnitaire Annuel) ;

Considérant la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent dans le grade Ingénieur catégorie A, d'une durée de 3 ans ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la Commune, un emploi non permanent dans le grade Ingénieur catégorie A, afin de mener à bien les projets issus du PPI pour une durée prévisible de 3 ans.

Le contrat de projet prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Cet agent assurera les fonctions de Chargée de Mission au sein de la Direction des Projets à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444, indice majoré 390 du grade de recrutement.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° CM-2020-2S-DRH-08 du 16 juin 2020 est applicable.

Article 2 : D'imputer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 3 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

08 AVR. 2021

Et publication ou notification
le

08 AVR. 2021

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

COMMUNE
DE
GOSIER

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AVRIL 2021

CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS			EFFECTIFS NON POURVUS		
	TC	TNC	TNC	Titulaires		TNC	Non Titulaires		TNC
				TC	TNC		TC	TNC	
CADRES D'EMPLOIS									
FILIERE CULTURELLE									
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3	0	0	2	0	0	0	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0	0	2	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	10	0	0	6	0	0	0	4	0
Adjoint du patrimoine	4	0	0	4	0	0	0	0	0
TOTAL.....	19	0	0	14	0	0	0	5	0
FILIERE SOCIALE									
Educateur Jeunes enfants 1Ci	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2e classe	3	0	0	2	0	0	0	1	0
Agent Social	3	0	0	3	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 1è	8	0	0	3	0	0	0	5	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 2è	6	0	0	6	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3	0	0	1	0	0	0	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	3	0	0	3	0	0	0	0	0
Aide médico technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....	27	0	0	19	0	0	0	8	0
FILIERE POLICE									
Directeur de la police municipale	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Chef de service de police municipale principal 1è cl	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Chef de service de police municipale principal 2è cl	2	0	0	2	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Chef de police municipale (grade en voie d'extinction)	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Brigadier chef principal de police municipale	11	0	0	8	0	0	0	3	0
Gardien-Brigadier de la police municipale	17	0	0	15	0	0	0	2	0
TOTAL.....	35	0	0	25	0	0	0	10	0

FILIERE ADMINISTRATIVE												
EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET												
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Collaborateur de Cabinet	A	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Attaché Hors Classe	A	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	12	0	10	0	0	0	0	0	2	0	0
Attaché	A	13	0	10	0	1	0	0	0	2	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5	0	1	0	0	0	0	0	4	0	0
Rédacteur	B	9	0	8	0	0	0	0	0	1	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	17	0	14	0	0	0	0	0	3	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	41	1	37	1	0	0	0	0	4	0	0
Adjoint Administratif	C	79	3	44	1	11	0	0	24	2	2	2
TOTAL.....		188	4	133	2	14	0	0	41	2	2	2
FILIERE TECHNIQUE												
Emplois spécifiques (chargé de mission)	A	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur territorial	A	4	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0
Technicien principal de 1e classe	B	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Technicien principal de 2è classe	B	3	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0
Technicien territorial	B	6	0	3	0	0	1	0	2	0	0	0
Agent de maîtrise Principal	C	9	0	7	0	0	0	0	2	0	0	0
Agent de maîtrise	C	59	30	31	12	0	0	0	28	18	0	0
Adjoint technique principal de 1è classe	C	17	6	9	2	0	0	0	8	4	0	0
Adjoint technique principal de 2è classe	C	86	70	52	28	0	0	0	34	42	0	0
Adjoint technique	C	143	117	136	70	6	31	1	16	16	0	0
TOTAL.....		330	223	244	112	7	31	79	80	31	2	2
FILIERE ANIMATION												
Animateur territorial	B	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	4	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	18	30	10	15	0	0	8	15	8	0	0
Adjoint d'animation	C	5	26	4	24	0	0	1	2	1	0	0

TOTAL.....		29	56	17	39	0	0	12	17
FILIERE SPORTIVE									
Educateur territorial APS principal 1è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Educateur territorial APS principal 2è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0
TOTAL.....		2	0	2	0	0	0	0	0

*TC : Temps complet

*TNC : Temps non complet

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet

Date de transmission de l'acte : 09/04/2021

(Transmis le 08/04/2021 à 18h50 heure local)

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2021

Numéro de l'acte : CM20212SDRH14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210330-CM20212SDRH14-DE

Date de décision : 30/03/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Créations et transformations d'emplois contractuels